

PREFET DE L'HERAULT

*Installations classées pour la protection de l'environnement*

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

sur la demande formulée par Monsieur Roland SOULAGES, Président de la Société LES SABLIERES DU LITTORAL dont le siège social est situé Route de Villenouvette – BP 8 – 34370 – MARAUSSAN, en vue :

- de l'obtention du renouvellement d'autorisation – et d'extension - d'exploiter la carrière située aux lieux-dits « Quartier de Rieu-Sec » et « Travers de la Bardoulette » sur la commune de CAZOULS-les-BEZIERS et aux lieux-dits « Les Vignes », « La grande Olivette », Trapareilles » et « La Treille » sur la commune de MARAUSSAN, relevant de la rubrique n° 2510-1 (*exploitation de carrières*).

**Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs, du mardi 21 mai 2019( 8 heures) au vendredi 21 juin 2019 (18 heures 30).**

**Monsieur Eric DURAND**, Consultant en énergie et environnement, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la **Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier**.

**Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Eric SOULAGES, Directeur de la Société :** téléphone 06.03.69.65.18 - adresse mail : [e.soulages@soulages-batp.com](mailto:e.soulages@soulages-batp.com)

Les communes comprises dans le périmètre d'affichage de 3 km autour de l'installation sont : Cazouls-les-Béziers, Maraussan, Corneilhan, Murviel-les-Béziers, Lignan-sur-Orb, Maureilhan, Béziers et Thézan-les-Béziers

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de CAZOULS-les- BEZIERS, siège de l'enquête et commune d'implantation du projet, de MARAUSSAN, seconde commune d'implantation du projet et de LIGNAN-sur-ORB.**

**Le dossier est consultable :**

- à la mairie de CAZOULS--les-BEZIERS, siège de l'enquête et commune d'implantation du projet, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30)
- à la mairie de MARAUSSAN, seconde commune d'implantation du projet , aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie (du lundi au vendredi de 8 h à 12h 30 et de 13h 30 à 17 h)
- à la mairie de LIGNAN-sur-ORB (du 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h).
- dans les mairies de CORNEILHAN, MURVEIL-les-BEZIERS, MAREILHAN, BEZIERS et THEZAN-les-BEZIERS, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
- sur le site internet des services de l'État : [http://www.herault.gouv.fr/](http://www.herault.gouv.fr/Publications/consultation%20du%20public/Installations%20class%C3%A9es) Publications/consultation du public/ Installations classées
- sur le site : <https://www.democratie-active.fr/extension-sablieresdulittoral-maraussan-cazouls/>
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

**Les observations, propositions du public pourront être :**

- communiquées à Monsieur **Eric DURAND**, Consultant en énergie et environnement, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, **lors de ses permanences dans les mairies de CAZOULS-les-BEZIERS, de MARAUSSAN et de LIGNAN-sur-ORB, aux dates ci-après :**

- **Mardi 21 mai 2019 de 8 h à 12 h à Cazouls-les-Béziers**
- **Vendredi 14 juin 2019 de 14 h à 17 h à Maraussan**
- **Lundi 17 juin 2019 de 8 h à 12 h à Lignan-sur-Orb**
- **Vendredi 21 juin 2019 de 14 h à 18 h 30 à Cazouls-les-Béziers (clôture de l'enquête).**

- adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de CAZOULS-les-BEZIERS, siège de l'enquête et commune d'implantation du projet

- formulées sur les registres d'enquête dans les mairies de CAZOULS-les-BEZIERS, de MARAUSSAN et de LIGNAN-sur-ORB, lieux de permanences du commissaire- enquêteur

- communiquées par voie électronique sur le **registre dématérialisé** à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/extension-sablieresdulittoral-maraussan-cazouls/>

Il est précisé que seuls sont recevables les messages transmis **du mardi 21 mai 2019(8 heures) au vendredi 21 juin 2019 (18 heures 30).**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de CAZOULS-les-BEZIERS, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État (<http://www.herault.gouv.fr>) pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.